

Édito

LES DÉCISIONS SONT PRISES !

L'année 2017 est celle du changement pour Prolait fédération laitière. En effet, le 4 décembre 2017, les délégués ont approuvé à une très large majorité les propositions du Conseil d'administration. Au 1^{er} janvier 2018, les activités du pool seront reprises par mooh, les organes de la fédération seront remaniés et les prestations renforcées.

L'intégration du commerce de lait dans mooh fait-il suite à l'échec du pool ? Pour y répondre, il faut se rappeler l'origine de la création du pool et ses buts. Lorsqu'au 1^{er} mai 2008 débute son activité, c'est suite à la volonté de se constituer en organisation de producteurs pour mieux se positionner sur le marché et à la décision du comité central de la FPSL de créer le pool national. Ce dernier n'ayant pas pu voir le jour, le pool Prolait a dû assumer, seul, ces tâches. Il l'a fait au mieux de ses possibilités jusqu'à trouver une meilleure solution : mooh. C'est donc bien d'une étape qu'il s'agit et qui aura duré 10 ans. 10 ans pendant lesquels Prolait a vulgarisé la gestion de l'offre, au niveau national, comme l'outil permettant d'influencer le prix du lait. Si dans certaines régions et surtout dans certaines AOP, cette notion a été appliquée avec succès, un consensus national n'a jamais pu voir le jour. Tout au plus, quelques initiatives intéressantes ont tenté d'avoir un impact sur le marché, en particulier sur la régulation : fonds de dégagement IP Lait et Lactofama. Elles ont malheureusement fait long feu, car dénuées de

influencer les prix, cette stratégie ne peut se réaliser qu'en regroupant les forces et en se donnant les moyens de trouver les meilleures opportunités sur le marché suisse et international. Cet objectif que Prolait a suivi pendant 10 ans se retrouve dans mooh avec d'autres moyens pour y parvenir.

La détermination que les délégués de Prolait ont exprimée par leurs votes du 4 décembre dernier, démontre leur volonté commune, leur engagement à chercher des solutions et en particulier leur solidarité. Ils sont conscients que le prix du lait de centrale n'atteindra pas, rapidement, un niveau permettant de couvrir les coûts de production, mais ils croient que les éléments pour y arriver sont renforcés et qu'une première étape sera réalisée dès le 1^{er} janvier 2018. Ils ont confirmé qu'une défense professionnelle laitière régionale est absolument nécessaire. Ils souhaitent également que les prestations et les services soient plus près de leurs besoins et de leur demande.

Le conseil d'administration et les membres de la direction sont reconnaissants du soutien des délé-

« La stratégie s'est dessinée autour du même objectif :
chercher et obtenir de la valeur ajoutée
pour notre lait d'une qualité premium. »

gués par la confiance exprimée lors des votes de l'assemblée et les en remercie vivement. Ils sont conscients des tâches qui leur incombent pour la mise en application des décisions.

Prolait ne se lance pas dans l'inconnu avec sa nouvelle configuration. En effet, elle pourra s'appuyer sur ses nombreuses expériences, ses compétences acquises dans le secteur laitier, sa présence dans

les cercles importants, sa volonté et sa motivation pour défendre et promouvoir les intérêts de ses membres à l'avenir.



Meilleurs vœux 2018

Avec le recul des années et les expériences vécues par la production laitière, les producteurs de lait n'ont pas d'autre choix que d'être les meilleurs dans le cadre du marché. Ils doivent se réapproprier leur image, gage de plus-value. Mais la crédibiliser sera un enjeu permanent. Prolait sera présente pour encadrer les discussions nécessaires face aux évolutions dictées par le marché.

Au terme de cette année 2017, je souhaite relever la qualité des discussions, des échanges, des positions parfois critiques et des propositions faites lors des nombreuses séances qui ont jalonné cette année. Ceci à tous les niveaux hiérarchiques de la fédération. Je tiens à remercier chacun pour son apport qu'il soit modeste ou important, à la restructuration de notre fédération. Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes Fêtes de fin d'année.

Marc Benoit, président

Fédération laitière

RESTRUCTURATION

Après plusieurs mois de travaux intenses, quatre séances d'information régionales en octobre, deux séances du pool Prolait, les délégués de Prolait ont décidé à une très large majorité de restructurer leur fédération lors de l'assemblée extraordinaire du 4 décembre. La restructuration comporte quatre volets : structure (mise à jour des statuts), planification des quantités (nouveaux règlements), prestations (développement) et commerce de lait (intégration à mooh).

Structure

La fédération est désormais composée de six cercles au lieu de quatorze. Le Conseil d'administration est réduit à cinq membres dont le président. Ce dernier fait partie intégrante du Conseil des présidents de cercles, tout comme le sont les présidents des commissions « lait de fromageries artisanales » et « lait de centrale ». Cette dernière commission est nouvelle et sera composée de sept à neuf membres à nommer. Liant ses membres pour des questions d'accès et protection des données, Prolait va constituer une liste des acheteurs reconnus dans son rayon d'activité. Prolait a également dû mettre à jour ses statuts afin d'autoriser l'accès de PSL aux données de livraisons et permettre la continuation de la perception des contributions (dont une partie sont de force obligatoire). La Commission de recours en matière de gestion des quantités a été dissoute au profit de l'établissement d'une commission d'arbitrage dans le nouveau règlement de planification des quantités. Prolait renonce à son activité d'achat et vente du lait de centrale tout en gardant une représentation dans ce cadre.

Les membres actuels des Conseils d'administration et présidents de cercles fonctionnent jusqu'à la prochaine assemblée ordinaire des délégués agendée le 16 avril 2018. Début février, les assemblées de cercles nommeront leurs futurs présidents respectifs et trouveront un nouveau nom.

Planification des quantités

Le règlement de gestion des quantités valable depuis 2014 est remplacé dès le 1^{er} janvier 2018 par deux documents distincts : a) règlement de planification des quantités (niveau Prolait) ; b) règlement-type de gestion des quantités (niveau sociétés). Le premier est applicable à l'ensemble des producteurs de la fédération (horizontalité) et fixe les règles-cadres pour l'acquisition et les transferts de quantités. Il a été envoyé à l'ensemble des producteurs le 6 décembre

(via BDlait.ch). Le second devra être complété par chaque société de fromagerie. Fonctionnant sous forme d'options (avec/sans décompte roulant, avec/sans transfert temporaire, sanction en cas de sur- ou sous-livraisons, etc.), il doit garantir l'équité en matière de gestion des quantités dans chaque société. Compétant en la matière, le Conseil des présidents a approuvé ces deux règlements lors de sa dernière séance.



Commerce du lait / Prestations

L'activité du pool Prolait prend fin le 31 décembre 2017 (voir article E. Jordan). Prolait se concentre dès lors sur ses autres activités, soit la défense professionnelle et les prestations destinées à ses membres. Elle entend les développer ces prochains mois. Les prestations ont été classifiées dans deux catégories : a) comprises dans la cotisation, soit l'infrastructure fédérative, la défense professionnelle, le développement de projet et les prestations de base (contacts de base, 1^{re} séance lors d'un projet, conseils, etc.) ; b) facturées : gestion de projets, conseils (juridiques, financiers, organisationnels), comptas, cours de formation continue, gestion des quantités, mandats, tout autre sujet autour du lait.

Prolait veut être l'organisation laitière de référence dans les cantons où elle est active. Elle entend développer ses prestations à ses membres, sociétés coopératives laitières et producteurs et représenter au mieux les intérêts de ces derniers au-delà de son rayon d'activité.

Daniel Geiser

IP Lait

UN MAL NÉCESSAIRE ?

Durant cette année 2017, l'IP Lait a vécu plusieurs moments forts. Tout d'abord l'approbation du projet de « l'après loi chocolatière » par son comité puis par les délégués à l'assemblée générale. A cette occasion, l'élément marquant fut le changement de présidence avec le retrait de Markus Zemp remplacé par Peter Hegglin. Ce dernier n'a pas eu beaucoup de temps pour se familiariser avec l'organisation et son fonctionnement, puisque suite à la décision du mois de mai, pour la fixation du prix du lait du troisième trimestre, des tensions et accusations ont aboutis au retrait de Migros de l'IPL, soit les représentants de Migros distribution, Elsa et des producteurs Elsa.

Au mois d'août, un séminaire a eu lieu traitant d'une part des outils de fonctionnement de l'IP Lait comme le prix indicatif et la segmentation et d'autre part l'avenir et les rôles que l'IPL veut jouer dans la politique laitière. A fin août lors de la séance de définition du prix A indicatif, le comité a accepté une hausse de 3 ct./kg pour le 4^e trimestre. Il s'en est suivi un débat sur la valeur de la matière grasse et protéique composant ce prix indicatif sans toutefois qu'un accord ait pu être trouvé.

Sur la fin de l'année, l'IP Lait a reçu du Conseil fédéral la force obligatoire pour l'application de son règlement. L'année 2017, passée en revue, fait ressortir à quel point cette plateforme de la branche laitière est certainement nécessaire mais complexe à gérer. Le moindre enrouement provoque un blocage des engranges se traduisant par des prises de décisions au dénominateur commun quasi insignifiant.

Jean-Bernard Chevalley

COMMISSION LFA

En mai dernier, M. **Romane BOTTERON** de la Sagne est devenu le nouveau président de la Commission « lait de fromageries artisanales » de Prolait, remplaçant M. Jean-Luc Bignens, démissionnaire.

Pool Prolait

INTÉGRATION DANS MOOH

Sur proposition du Conseil d'administration, les 139 délégués réunis en assemblée extraordinaire le 4 décembre dernier, ont décidé à une large majorité d'une restructuration de Prolait. Celle-ci comprend l'intégration de l'activité du pool Prolait (commerce de lait) dans mooh dès le 1^{er} janvier 2018.

Le marché du lait de centrale est à la peine depuis de nombreux mois et les prix à la production tardent à repartir franchement à la hausse, malgré les signes positifs. Pour Prolait, des volumes de lait en diminution, et une trop grande dépendance de son principal acheteur, ont incité le Conseil d'administration et la direction à proposer des solutions pour offrir de meilleures perspectives à ses producteurs de lait de centrale.

Rapidement, un rapprochement avec mooh est apparu comme la meilleure solution. Les discussions, qui ont débuté il y a plus d'une année, ont abouti à la conclusion que cette intégration représentait une solution d'avenir pour les producteurs de Prolait et de mooh.

Les arguments principaux en faveur de cette solution sont les suivants: répartition du risque sur plusieurs acheteurs de lait avec portfolios diversifiés; acquisition commune de nouveaux marchés pour les produits laitiers; plus de force de frappe par la réalisation commune de projets pour une meilleure valorisation du lait; renforcement de notre position de négociation auprès des transformateurs.

Dès le 1^{er} janvier 2018, mooh société coopérative commercialisera les 75 mio de kg de lait de

centrale de Prolait. Par ce regroupement dans la plus grande organisation de producteurs indépendante de Suisse, la position des producteurs de lait sera renforcée et des prestations de premier ordre pourront être offertes à nos partenaires industriels.

En leur qualité de membre de Prolait fédération laitière, tous les producteurs de lait de centrale pourront adhérer à mooh et bénéficier des mêmes conditions d'achat que tous les producteurs mooh, dès le 1^{er} janvier 2018.

Une contribution solidaire de 0,3 ct./kg, pour l'année 2018, a été acceptée par les délégués comme participation à l'intégration du commerce de lait dans mooh. Par ce soutien, les producteurs de lait de centrale de Prolait bénéficieront, dès le début, des conditions d'achat de mooh sans que le prix du lait des producteurs fondateurs de mooh ne soit péjoré.

Les producteurs de lait de centrale de Prolait ont jusqu'au 22 décembre 2017 pour demander leur adhésion à mooh, et choisir leur modèle de décompte « planification » ou « de base ». Un courrier précisant ceci a été envoyé à chaque producteur de lait de centrale.

Eric Jordan

Fromagerie du Grand-Pré

REBLOCHON ET ST-ETIENNE RÉCOMPENSÉS

Les fromages du Grand Pré, présents dans de nombreuses manifestations et toujours très appréciés par les consommateurs, ont obtenu deux médailles en septembre au concours des terroirs à Delémont. Médaille d'argent pour le Reblochon (pour la 3^e fois) et médaille de bronze pour le St-Etienne. Ces distinctions récompensent une production de qualité et un engagement sans faille de notre fromager Marc Bettex et de toute son équipe. Les ventes de nos fromages progressent de près de 10% en 2017, dans un marché de la pâte-

molle où la concurrence demeure très forte. Ce sont surtout le Reblochon et le St-Etienne, fers de lance de notre marque du Grand Pré, qui enregistrent les plus fortes augmentations. Leur notoriété ne cesse de croître. Accroître nos ventes et pénétrer le marché sur l'ensemble de la Suisse est un objectif prioritaire.

Durant cette période de Noël, de nombreuses actions et promotions seront faites pour stimuler les achats de nos spécialités. Pensez à ajouter sur votre plateau de fête quelques fromages du Grand Pré.

FÉLICITATIONS

Nous félicitons les deux lauréats qui ont obtenus la **cloche Prolait** en 2017 lors de la remise de leur CFC (1^{er} prix production laitière). Il s'agit de Mlle Nadia Barthlomé de Rossens VD (Agrilogie) et de M. Colin Schwab des Ponts-de-Martel (EMTN Cernier).

Gestion des quantités

LA PRODUCTION REPREND

Après une baisse importante de la production dans notre rayon fédératif jusqu' en mars 2017 due aux conditions climatiques, à la restriction de fabrication du Gruyère et aux cessations constantes dans la filière du lait de centrale, les livraisons ont commencé à reprendre le dessus dès avril. A fin octobre, la production est toutefois encore de -1,47% en deçà de celle de janvier à octobre 2016.

L'encadrement voulu par Prolait pour les quantités évolue dès le 1^{er} janvier 2018. Chaque producteur a reçu, via la plate-forme BDlait.ch, le nouveau règlement de planification des quantités. Les producteurs abonnés au service par poste l'ont également reçu chez eux. Quant aux sociétés de fromagerie, elles ont reçu, via leur président et leur caissier, le nouveau règlement-type de gestion des quantités (niveau société) qui devra être complété d'ici le printemps prochain ainsi que les instructions qui s'y rapportent. Tous les compléments seront transmis lors des assemblées de cercles, ou en appelant notre secrétariat (024 424 20 10).

Daniel Geiser



Interprofession du Gruyère

LA GROSSE TEMPÊTE EST DERRIÈRE

Comment va le marché du Gruyère ? Mieux, beaucoup mieux. Mais ne nous emballons pas : un énorme travail a été fait et continue de l'être (marketing, différenciation, qualité). Après une baisse conséquente et organisée de la production, le Gruyère AOP reprend des forces sur le marché. Les ventes et exportations sont bonnes. La production retourne à la normalité en 2018.

Lors de sa dernière assemblée, l'Interprofession du Gruyère a décidé de fixer la production 2018 du Gruyère Tradition et d'Alpes à 100%, celle du Gruyère Bio à 98%. Le calcul de la quantité trimestrielle (janvier à mars) sera appliqué sur la quantité de base (sans le décompte roulant). La revue des six objectifs stratégiques (12 mesures) a été soutenue unanimement par les délégués.

Un cockpit d'indicateurs lié à la vente et à la gestion des quantités en stock a été mis en place récemment. Doté d'alertes, il permet au comité

de l'IPG d'intervenir rapidement au niveau des marchés (mesures marketing), de la production (hausse ou baisse des volumes), voire de la transformation.

En 2018, 12 fromageries seront concernées par une restriction qualitative, soit 91 tonnes en jeu (-4 t par rapport à 2017). Globalement, le système qualité mis en place en 2015 a largement porté ses fruits mais n'évitera jamais les « accidents » de parcours. L'important étant d'avoir toujours comme objectif l'amélioration continue.

STANDARD TÉLÉPHONIQUE

PROLAI (fédération)

024 424 20 10, info@prolait.ch

mooh (lait de centrale)

058 220 34 09, einkauf@mooh.swiss

Une mise à jour du contrat-type d'achat-vente de lait et du contrat d'achat du Gruyère a été avalisée par l'IPG. Le premier fait l'objet d'un toilettage juridique concernant notamment les analyses de lait et les prélèvements; le second référence la certification Fromarte plus adaptée qu'une certification stricte aux normes ISO. La proposition des producteurs d'une hausse de 0,3 à 0,5 ct./kg pour le bonus qualité lié aux quatre critères de base n'a pas passé la rampe mais pourra, en temps voulu, revenir sur la table.

Daniel Geiser

VIE DES SOCIÉTÉS

Comme prévu, les travaux de la nouvelle fromagerie d'**Ussières** ont débuté l'automne dernier. Après de nombreuses et intenses discussions, l'IPG a accordé le quota de Gruyère promis en 2022 aux



photo fromagerie La Sagne, auteur: P. Jaquet

producteurs de Morges et environs. Pour sa fabrication, ils rejoindront la nouvelle fromagerie de **l'Etraz**. La société de l'Etraz, quant à elle, a finalisé son plan de financement en août. Les travaux de construction débuteront en 2018.

En juin 2017, les sociétés de fromagerie du Lieu et des Charbonnières, ainsi que la Société de laiterie du Pont, ont fusionné et créé la Société des **Combes**. Elles étudient le regroupement de leurs laits dans un délai de un à deux ans. La Commune du Lieu a accepté de vendre une de ses parcelles à la nouvelle société. Le site des Charbonnières, quant à lui, a été fermé début 2017; les produc-

teurs livrent temporairement leur lait sur plusieurs sites de la région, avec notamment l'accord de l'IPG.

Après un peu moins d'une année intense de travaux, la fromagerie de **la Sagne** (regroupement de Sagne-Crêt et Miéville) a recommencé son activité sur le site de Sagne-Eglise courant décembre.

Daniel Geiser

ASSEMBLÉES DE CERCLE

Tous les producteurs de Prolait sont invités à participer aux assemblées de cercle qui auront lieu du **31 janvier au 9 février 2018**. Chaque regroupement de cercles choisira un nouveau nom et un président.

Cercles	Jour & date	Lieu, rdv à 9h30
Avenches-Broye / Payerne-Broye / Combremonts-Moudon	me 31 janvier	Cugy FR, Hôtel de l'Ange
Morges / Gros-de-Vaud-Lausanne	je 1 ^{er} février	Vufflens-la-Ville, Grande salle
Yverdon / Grandson (y c. Littoral NE)	ve 2 février	Corcelles-près-Concise, Salle communale
La Brévine / La Vue-des-Alpes	me 7 février	Fromagerie de Bémont (salle)
Orbe / La Vallée	je 8 février	Mont-d'Orzeires, Rest. Jura-Parc
Lavaux / Oron-Mézières / Pays d'Enhaut	ve 9 février	Forel (Lavaux), Maison de Commune

Chaque producteur recevra personnellement une invitation à l'assemblée du cercle de sa région. En cas d'empêchement, il est cordialement invité à participer à l'assemblée d'un autre cercle.

AGENDA PROLAI

10-13 janvier 2018:

SwissExpo à Beaulieu-Lausanne

31 janvier - 9 février 2018:

Assemblées de cercles

16 avril 2018 à 9h30:

Assemblée des délégués Prolait

IMPRESSUM

Rédaction

Prolait fédération laitière
Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 20 10 / Fax 024 424 20 19
Courriel : info@prolait.ch
Internet : www.prolait.ch

Mise en page

Images3 SA

Impression

AGRIDEA, Lausanne